

Motion pour gratuité des masques

Compte tenu de la gravité de la situation sanitaire dans notre pays due à l'épidémie de Covid 19,

Compte tenu de la nécessité confirmée par les décisions gouvernementales du port du masque dans l'ensemble des lieux publics clos, dans les transports en commun, sur les lieux de travail dorénavant dans un grand nombre d'espaces publics non clos ainsi que sur la totalité du territoire de plusieurs grandes villes,

Compte tenu de l'obligation du port du masque dans de bonnes conditions afin de garantir son efficacité,

Compte tenu de la situation sociale très dégradée à laquelle notre pays va devoir faire face,

Compte tenu des difficultés financières réelles pour de nombreuses familles à acheter le nombre de masques nécessaire, la commune de Breuil-le-Sec demande à l'état d'assurer sa mission régalienne de santé publique, d'assurer à chaque citoyen la possibilité du port du masque dans de bonnes conditions et donc d'instaurer la gratuité totale des masques chirurgicaux et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à leur distribution.

Motion adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal en date du 8 septembre 2020.

Transmis à Madame la Préfète en date du 9 septembre 2020.

de la mairie,
DENIS DUPUIS

